

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALENTIN
LE 7 MARS 2023**

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi 7 mars 2023, à 20 heures 00 minute, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents :

Monsieur Gaétan Fortin, conseiller;
Madame Nicole Lussier, conseillère;
Madame Michelle Richer, conseillère;
Monsieur Paolo Girard, conseiller;
Monsieur Luc Van Velzen, conseiller;
Monsieur Pierre Vallières, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Pierre Chamberland, maire.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale et greffière-trésorière est présente.

Le quorum est constaté et l'assemblée est ouverte à 20:00 heures par Monsieur Pierre Chamberland, maire.

2023-03-038

Adoption de l'ordre du jour –

Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil, d'adopter l'ordre du jour.

Les membres du Conseil se réservent le droit d'ajouter des items au besoin.

2023-03-039

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2023–

Sur la proposition de Monsieur Gaétan Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2023.

2023-03-040

Liste des comptes à payer découlant de mandats ou contrats –

Sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil, d'autoriser le paiement des comptes découlant de mandats ou résolutions à savoir :

<u>Fournisseurs</u>	<u># Factures</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>
- Eurofins Environex	846629	analyse d'eau	174.19\$
- J.L.M. Inc.	1733	sel et abrasif au 28/02/2023	4,311.57\$
- J.L.M. Inc.	1687	contrat déneigement 4 de 6	22,995.00\$
- Diana Lussier Pelletier	328607	entretien février 2023	1,724.63\$
- Anachem Ltée	8314	nett./vidange toilette en béton déc.	191.64\$
- Lemieux, Marchand, Hamelin	25024	honoraires cour municipale	402.41\$

TOTAL : **29,799.44 \$**

2023-03-041

Acceptation des comptes à payer en mars 2023 (document 1-A)-

CONSIDÉRANT les comptes et factures élaborés au 7 mars 2023 au montant de 84,475.67\$ le tout tel qu'il appert au document 1-A joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Nicole Lussier, conseillère, et résolu à l'unanimité du Conseil, d'approuver les comptes et factures du mois de février 2023 au montant de 84,475.67\$ à être payés en mars 2023, le tout tel qu'il appert au document 1-A joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante et qu'en conséquence, la greffière-trésorière soit autorisée à émettre les paiements y relatifs.

2023-03-042

Dépenses du maire, de la directrice générale et/ou du directeur général adjoint –

Sur la proposition de Madame Michelle Richer, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil, d'accepter les dépenses effectuées par le maire, la directrice générale ou le directeur général adjoint au montant 215.56\$ à savoir :

<u>Nom Fournisseur</u>	<u>Raison</u>	<u>Montant</u>
Visa		
- IGA	vernissage	11.48\$
- SAQ	vernissage	35.40\$
- Amazon	luges à neige	53.76\$
- Druide informatique Inc.	licences Antidote	114.92\$

2023-03-043

Certificat de disponibilité des fonds de la greffière-trésorière –

La greffière-trésorière fait lecture du certificat de disponibilité des fonds de la municipalité et le certificat est déposé.

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil, de constater le dépôt du certificat de disponibilité des fonds déposé par la greffière-trésorière.

Je soussignée certifie par les présentes que des crédits sont disponibles pour acquitter la liste de comptes approuvés et à payer.

Brigitte Garceau
Greffière-trésorière

2023-03-044

Début des procédures de recrutement pour le poste d'inspecteur / directeur général adjoint –

Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil :

- D'autoriser la publication sur les sites des associations appropriées pour la publication de recrutement pour le poste d'inspecteur / DGA ainsi que sur le Facebook municipal et dans le journal local ;
- Le comité de sélection sera composé de Madame Brigitte Garceau et d'une personne de l'extérieur ayant des compétences à titre d'inspecteur municipal.
- Un rapport sera transmis au Conseil municipal à la séance du Conseil municipal suivant les entrevues.

2023-03-045

Fabrique St-Valentin : feuillet paroissial –

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil, d'autoriser l'insertion d'une publicité dans le feuillet paroissial savoir format encart de ½ par 6 pouces au coût de 240.00\$.

- 2023-03-046 Dépôt rapport dépenses du 11 février pour la Journée Jeunesse –
Sur la proposition de Madame Michelle Richer, conseillère, il est résolu à l’unanimité du Conseil d’autoriser le paiement des factures suivantes pour les activités tenues par la bibliothèque lors de la Journée Jeunesse du 11 février :
- Éducazoo : Kiosque d’animaux 1,621.15\$ taxes incluses ;
 - Marie-Ève Vivier-Hamel : maquillage de fantaisie 344.93\$ taxes incluses.
- 2023-03-047 Inscription congrès A.D.M.Q. –
Sur la proposition de Madame Nicole Lussier, conseillère, il est résolu à l’unanimité du Conseil :
- D’autoriser Madame Brigitte Garceau, directrice générale, à assister au congrès de l’A.D.M.Q. à Québec du 14 au 16 juin 2023 au coût respectif de 566.00\$ plus les taxes applicables;
 - D’autoriser le remboursement des frais de repas, de déplacement et d’hébergement conformément à la politique en vigueur.
- 2023-03-048 Dépôt rapport CCU de la réunion du 15 février 2023 –
Sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, il est résolu à l’unanimité du Conseil, de constater le rapport du Comité Consultatif d’Urbanisme de la réunion tenue le 15 février pour un projet d’aménagement.
- 2023-03-049 Mandat à Lavery avocats pour un dossier d’urbanisme –
Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l’unanimité du Conseil de :
- Mandater la firme Lavery avocats pour procéder à l’analyse et aux recommandations nécessaires d’un dossier d’urbanisme impliquant des autorisations délivrées en vertu des règlements d’urbanisme;
 - Mandater la même firme pour représenter la Municipalité dans les correspondances et actions découlant de ce dossier.
- 2023-03-050-1 CRSBPM : Facturation annuelle 2023 –
Sur la proposition de Madame Michelle Richer, conseillère, il est résolu à l’unanimité du Conseil :
- D’autoriser le paiement de la tarification 2023, pour la période de janvier à mars au montant de 598.50\$ et d’avril à décembre au montant 1,795.50\$ taxes en sus au CRSBPM;
 - D’autoriser le paiement des frais d’exploitations 2023 pour la période de janvier à mars au montant de 216.17\$ et d’avril à décembre au montant 648.49\$ taxes en sus au CRSBPM.
- 2023-03- 050-2 CRSBPM : nomination –
Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l’unanimité du Conseil, de nommer Monsieur Luc Van Velzen à titre de représentant désigné pour la Municipalité de Saint-Valentin au CRSBPM.
- 2023-03-051 Démission de Monsieur Stéphane Boudrias, président du CCU –
Sur la proposition de Madame Michelle Richer, conseillère, il est résolu à l’unanimité du Conseil, de constater la démission de Monsieur Stéphane Boudrias, président du CCU.

Qu'un communiqué soit transmis sur tout le territoire municipal afin que les gens intéressés par le CCU transmettent leur intention et le Conseil statuera sur les candidatures s'il y a lieu.

2023-03-052

Tetra Tech : Autorisation de paiement –

Sur la proposition de Madame Nicole Lussier, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil, d'autoriser le paiement de la facture de la firme Tetra Tech, au montant de 2,655.94\$ incluant les taxes pour les services d'honoraires professionnels de l'accompagnement en ingénierie pour la mise à niveau du système d'alimentation en eau potable de l'édifice municipal.

2023-03-053

École Alberte Melançon : Demande pour fête des finissants –

Sur la proposition de Monsieur Gaétan Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil, de consentir une aide financière de 250.00\$ à l'École Alberte Melançon pour l'organisation de la fête des finissants de 2023.

2023-03-054

L'Estacade : Autorisation signature protocole d'entente pour 2023–

Sur la proposition de Madame Nicole Lussier, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil, d'accepter de signer un protocole d'entente avec le Centre de Plein Air l'Estacade, pour les services d'un camp de jour pour la saison estival 2023 soit du 26 juin au 18 août.

Que Monsieur Pierre Chamberland, maire et Madame Brigitte Garceau, directrice générale soient autoriser à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Valentin.

2023-03-055

Réparation de toiture de la caserne –

CONSIDÉRANT les besoins de réparation de la toiture des roulottes de la caserne;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix a reçu la soumission de l'entreprise Les constructions JEM plus et fils Inc. au coût de 13 089.00\$ (avant taxes) pour le remplacement des tôles existants;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix n'a pas reçu d'autres soumissions suite à ses invitations pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil :

- D'appuyer l'approbation du conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix pour la soumission no. 003074 de la firme Les constructions JEM plus et fils Inc. pour la réfection de la toiture de la caserne au coût de 15 049.08\$ (avec taxes) ;
- Que la réparation soit faite à parts égales ;
- Que la dépense soit prise à même le budget d'immobilisation.

20h28 Monsieur Luc Van Velzen quitte son siège.

2023-03-056

Acceptation ajustement salarial service de sécurités incendie pour 2021 et 2022 –

CONSIDÉRANT la lettre transmise aux officiers du SSI par le Comité intermunicipal incendie concernant leurs conditions salariales 2021, 2022 et 2023;

CONSIDÉRANT QUE les officiers du SSI ont fait une contre-proposition au Comité intermunicipal incendie;

EN CONSÉQUENCE sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil, d'approuve l'ajustement salarial des officiers du Service de Sécurité Incendie de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix pour les années 2021 et 2022.

20h30 Monsieur Luc Van Velzen reprend son siège.

2023-03-057

Autorisation remplacement de 3 cellulaires –

Sur la proposition de Madame Nicole Lussier, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil, d'autoriser le remplacement des cellulaires avec la firme Solutia Télécom.com pour :

- Brigitte Garceau, directrice générale
- Lise Deneault Kaech, secrétaire
- Marc-André Desmarchais, employé des travaux publics

2023-03-058

Correspondance –

Sur la proposition de Monsieur Gaétan Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil, de constater le dépôt de la correspondance suivante :

1. MELCCCFP : Subvention sur la redistribution des redevances pour l'élimination des matières résiduelles pour 2022 ;
 2. Aréna régional Lareau : Soirée-bénéfice le 3 juin 2023 ;
 3. Zone Loisir Montérégie : Adhésion 2023-2024 ;
- Groupe PRN Santé Mental : Souper-spectacle 22 juin billet – commandite.

2023-03-059

Autorisation pour l'achat d'un nouveau portable pour le poste de la secrétaire –

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil, de constater la soumission de 2,029.31\$ de la firme Développement Innovations Haut-Richelieu, pour un nouveau portable, incluant les taxes et tout le travail requis, pour le poste de la secrétaire.

Une vérification doit être faite, à savoir si le portable actuel peut supporter l'installation du Windows 11.

2023-03-060

Encadrement nouvelle mosaïque du Conseil municipal –

Sur la proposition de Madame Nicole Lussier, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil, d'autoriser l'achat d'un nouvel encadrement pour la mosaïque du Conseil municipal à la firme Maison Saint-Valentin.

2023-03-061

Régie intermunicipale d'incendie MSG-SBI: Interrupteurs de courant sur véhicules électriques et hybrides : uniformisation des normes – Demande d'appui –

CONSIDÉRANT QUE les pompiers ont rencontrés des difficultés lors des manœuvres de désincarcération impliquant des véhicules électriques et des véhicules hybrides, étant donné le fait que les interrupteurs de courant sont situés à divers endroits et sont identifiés de diverses façons, selon les constructeurs, ce qui occasionne parfois des délais avant de commencer la désincarcération ;

CONSIDÉRANT QUE dans l'industrie de la construction automobile, il n'existe pas de normes établies et obligatoires concernant l'emplacement et l'identification des interrupteurs de courant dans les véhicules électriques et hybrides ;

CONSIDÉRANT QU' en raison du danger d'électrocution, les pompiers ne peuvent pas procéder à la désincarcération tant que l'interrupteur de courant des véhicules électriques et hybrides n'a été localisé et fermé ;

CONSIDÉRANT QUE les véhicules électriques et hybrides sont de plus en plus nombreux sur les routes et que la tendance devrait s'accélérer au cours des prochaines années.

EN CONSÉQUENCE sur la proposition de Monsieur Gaétan Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil :

- D'appuyer la Régie intermunicipales d'Incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville pour la demander à l'association canadienne des constructeurs de véhicules d'établir des normes concernant l'emplacement et l'identification des interrupteurs de courant sur les véhicules électriques et hybrides, et ce, en collaboration avec les constructeurs de véhicules à l'étranger.

2023-03-062

Journée nationale de la proclamation de la santé mentale positive :
13 mars –

CONSIDÉRANT QUE le 31 mars 2022, les élu·es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme ***Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive*** ;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème **CRÉER DES LIENS et être bien entouré·es** ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population vous sont offerts tout au long de l'année ;

CONSIDÉRANT QUE la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ;

CONSIDÉRANT QU' il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens ;

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal de Saint-Valentin lors de sa séance du 7 mars 2023, proclame la *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive* et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème **CRÉER DES LIENS et être bien entouré·es**.

2023-03-063

Levée de la séance ordinaire –

Sur la proposition de Madame Nicole Lussier, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil de lever la séance ordinaire à 20:48 heures.

Je, Pierre Chamberland, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Pierre Chamberland
Maire

Brigitte Garceau
Greffière-trésorière

EXTRAIT des délibérations de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi 7 mars 2023, à 20 heures 00 minute, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents.

Monsieur Gaétan Fortin, conseiller;
Madame Nicole Lussier, conseillère;
Madame Michelle Richer, conseillère;
Monsieur Paolo Girard, conseiller;
Monsieur Luc Van Velzen, conseiller;
Monsieur Pierre Vallières, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Pierre Chamberland, maire.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale et greffière-trésorière est présente.

Résolution 2023-03-049

Mandat à Lavery avocats pour un dossier d'urbanisme

Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de :

- Mandater la firme Lavery, avocats, pour procéder à l'analyse et aux recommandations nécessaires d'un dossier d'urbanisme impliquant des autorisations délivrées en vertu des règlements d'urbanisme;
- Mandater la même firme pour représenter la Municipalité dans les correspondances et actions découlant de ce dossier.

Veillez noter que la présente résolution peut être modifiée lors de l'adoption du procès-verbal.

ADOPTÉ À SAINT-VALENTIN

Ce 7^e jour de mars 2023

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Le 8^e jour de mars 2023

Brigitte Garceau
Directrice générale et greffière-trésorière

EXTRAIT des délibérations de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi 7 mars 2023, à 20 heures 00 minute, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents.

Monsieur Gaétan Fortin, conseiller;
Madame Nicole Lussier, conseillère;
Madame Michelle Richer, conseillère;
Monsieur Paolo Girard, conseiller;
Monsieur Luc Van Velzen, conseiller;
Monsieur Pierre Vallières, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Pierre Chamberland, maire.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale et greffière-trésorière est présente.

Résolution 2023-03-050-2
CRSBPM : nomination

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil, de nommer Monsieur Luc Van Velzen à titre de représentant désigné pour la Municipalité de Saint-Valentin au CRSBPM.

Veillez noter que la présente résolution peut être modifiée lors de l'adoption du procès-verbal.

ADOPTÉ À SAINT-VALENTIN
Ce 7^e jour de mars 2023

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Le 8^e jour de mars 2023

Brigitte Garceau
Directrice générale et greffière-trésorière

EXTRAIT des délibérations de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi 7 mars 2023, à 20 heures 00 minute, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents.

Monsieur Gaétan Fortin, conseiller;
Madame Nicole Lussier, conseillère;
Madame Michelle Richer, conseillère;
Monsieur Paolo Girard, conseiller;
Monsieur Luc Van Velzen, conseiller;
Monsieur Pierre Vallières, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Pierre Chamberland, maire.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale et greffière-trésorière est présente.

Résolution 2023-03-054

L'Estacade : Autorisation signature protocole d'entente pour 2023

Sur la proposition de Madame Nicole Lussier, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil, d'accepter de signer un protocole d'entente avec le Centre de Plein Air l'Estacade pour les services d'un camp de jour pour la saison estival 2023 soit du 26 juin au 18 août.

Que Monsieur Pierre Chamberland, maire et Madame Brigitte Garceau, directrice générale soient autoriser à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Valentin.

Veillez noter que la présente résolution peut être modifiée lors de l'adoption du procès-verbal.

ADOPTÉ À SAINT-VALENTIN

Ce 7^e jour de mars 2023

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Le 8^e jour de mars 2023

Brigitte Garceau
Directrice générale et greffière-trésorière

EXTRAIT des délibérations de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi 7 mars 2023, à 20 heures 00 minute, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents.

Monsieur Gaétan Fortin, conseiller;
Madame Nicole Lussier, conseillère;
Madame Michelle Richer, conseillère;
Monsieur Paolo Girard, conseiller;
Monsieur Luc Van Velzen, conseiller;
Monsieur Pierre Vallières, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Pierre Chamberland, maire.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale et greffière-trésorière est présente.

Résolution 2023-03-047
Inscription congrès A.D.M.Q.

Sur la proposition de Madame Nicole Lussier, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil :

- D'autoriser Madame Brigitte Garceau, directrice générale, à assister au congrès de l'A.D.M.Q. à Québec du 14 au 16 juin 2023 au coût respectif de 566.00\$ plus les taxes applicables;
- D'autoriser le remboursement des frais de repas, de déplacement et d'hébergement conformément à la politique en vigueur.

Veillez noter que la présente résolution peut être modifiée lors de l'adoption du procès-verbal.

ADOPTÉ À SAINT-VALENTIN
Ce 7^e jour de mars 2023

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Le 8^e jour de mars 2023

Brigitte Garceau
Directrice générale et greffière-trésorière

EXTRAIT des délibérations de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi 7 mars 2023, à 20 heures 00 minute, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents.

Monsieur Gaétan Fortin, conseiller;
Madame Nicole Lussier, conseillère;
Madame Michelle Richer, conseillère;
Monsieur Paolo Girard, conseiller;
Monsieur Luc Van Velzen, conseiller;
Monsieur Pierre Vallières, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Pierre Chamberland, maire.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale et greffière-trésorière est présente.

Résolution 2023-03-052

Tetra Tech : Autorisation de paiement

Sur la proposition de Madame Nicole Lussier, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil, d'autoriser le paiement de la facture de la firme Tetra Tech au montant de 2,655.94\$ incluant les taxes pour les services d'honoraires professionnels de l'accompagnement en ingénierie pour la mise à niveau du système d'alimentation en eau potable de l'édifice municipal.

Veillez noter que la présente résolution peut être modifiée lors de l'adoption du procès-verbal.

ADOPTÉ À SAINT-VALENTIN

Ce 7^e jour de mars 2023

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Le 8^e jour de mars 2023

Brigitte Garceau
Directrice générale et greffière-trésorière

EXTRAIT des délibérations de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi 7 mars 2023, à 20 heures 00 minute, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents.

Monsieur Gaétan Fortin, conseiller;
Madame Nicole Lussier, conseillère;
Madame Michelle Richer, conseillère;
Monsieur Paolo Girard, conseiller;
Monsieur Luc Van Velzen, conseiller;
Monsieur Pierre Vallières, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Pierre Chamberland, maire.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale et greffière-trésorière est présente.

Résolution 2023-03-053

École Alberte Melançon : Demande pour fête des finissants

Sur la proposition de Monsieur Gaétan Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de consentir une aide financière de 250.00\$ à l'École Alberte Melançon pour l'organisation de la fête des finissants de 2023.

Veillez noter que la présente résolution peut être modifiée lors de l'adoption du procès-verbal.

ADOPTÉ À SAINT-VALENTIN

Ce 7^e jour de mars 2023

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Le 8^e jour de mars 2023

Brigitte Garceau
Directrice générale et greffière-trésorière

EXTRAIT des délibérations de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi 7 mars 2023, à 20 heures 00 minute, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents.

Monsieur Gaétan Fortin, conseiller;
Madame Nicole Lussier, conseillère;
Madame Michelle Richer, conseillère;
Monsieur Paolo Girard, conseiller;
Monsieur Luc Van Velzen, conseiller;
Monsieur Pierre Vallières, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Pierre Chamberland, maire.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale et greffière-trésorière est présente.

Résolution 2023-03-055
Réparation de toiture de la caserne

CONSIDÉRANT les besoins de réparation de la toiture des roulottes de la caserne;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix a reçu la soumission de l'entreprise Les constructions JEM plus et fils Inc. au coût de 13 089.00\$ (avant taxes) pour le remplacement des tôles existants;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix n'a pas reçu d'autres soumissions suite à ses invitations pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil :

- D'appuyer l'approbation du conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix pour la soumission no. 003074 de la firme Les constructions JEM plus et fils Inc. pour la réfection de la toiture de la caserne au coût de 15 049.08\$ (avec taxes) ;
- Que la réparation soit faite à parts égales ;
- Que la dépense soit prise à même le budget d'immobilisation.

Veuillez noter que la présente résolution peut être modifiée lors de l'adoption du procès-verbal.

ADOPTÉ À SAINT-VALENTIN
Ce 7^e jour de mars 2023

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Le 8^e jour de mars 2023

Brigitte Garceau
Directrice générale et greffière-trésorière

EXTRAIT des délibérations de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi 7 mars 2023, à 20 heures 00 minute, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents.

Monsieur Gaétan Fortin, conseiller;
Madame Nicole Lussier, conseillère;
Madame Michelle Richer, conseillère;
Monsieur Paolo Girard, conseiller;
Monsieur Luc Van Velzen, conseiller;
Monsieur Pierre Vallières, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Pierre Chamberland, maire.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale et greffière-trésorière est présente.

Résolution 2023-03-056

Acceptation ajustement salarial service de sécurités incendie pour 2021 et 2022

CONSIDÉRANT la lettre transmise aux officiers du SSI par le Comité intermunicipal incendie concernant leurs conditions salariales 2021, 2022 et 2023;

CONSIDÉRANT QUE les officiers du SSI ont fait une contre-proposition au Comité intermunicipal incendie;

EN CONSÉQUENCE sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'approuve l'ajustement salarial des officiers du Service de Sécurité Incendie de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix pour les années 2021 et 2022.

Veillez noter que la présente résolution peut être modifiée lors de l'adoption du procès-verbal.

ADOPTÉ À SAINT-VALENTIN

Ce 7^e jour de mars 2023

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Le 8^e jour de mars 2023

Brigitte Garceau
Directrice générale et greffière-trésorière

EXTRAIT des délibérations de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi 7 mars 2023, à 20 heures 00 minute, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents.

Monsieur Gaétan Fortin, conseiller;
Madame Nicole Lussier, conseillère;
Madame Michelle Richer, conseillère;
Monsieur Paolo Girard, conseiller;
Monsieur Luc Van Velzen, conseiller;
Monsieur Pierre Vallières, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Pierre Chamberland, maire.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale et greffière-trésorière est présente.

Résolution 2023-03-044

Début des procédures de recrutement pour le poste d'inspecteur / directeur général adjoint

Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil :

- D'autoriser la publication sur les sites des associations appropriées pour la publication de recrutement pour le poste d'inspecteur / DGA ainsi que sur le Facebook municipal et dans le journal local ;
- Le comité de sélection sera composé de Madame Brigitte Garceau et d'une personne de l'extérieur ayant des compétences à titre d'inspecteur municipal.
- Un rapport sera transmis au Conseil municipal à la séance du Conseil municipal suivant les entrevues.

Veillez noter que la présente résolution peut être modifiée lors de l'adoption du procès-verbal.

ADOPTÉ À SAINT-VALENTIN
Ce 7^e jour de mars 2023

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Le 8^e jour de mars 2023

Brigitte Garceau
Directrice générale et greffière-trésorière

EXTRAIT des délibérations de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi 7 mars 2023, à 20 heures 00 minute, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents.

Monsieur Gaétan Fortin, conseiller;
Madame Nicole Lussier, conseillère;
Madame Michelle Richer, conseillère;
Monsieur Paolo Girard, conseiller;
Monsieur Luc Van Velzen, conseiller;
Monsieur Pierre Vallières, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Pierre Chamberland, maire.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale et greffière-trésorière est présente.

Résolution 2023-03-048

Dépôt rapport CCU de la réunion du 15 février 2023

Sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil, de constater le rapport du Comité Consultatif d'Urbanisme de la réunion tenue le 15 février pour un projet d'aménagement.

Veillez noter que la présente résolution peut être modifiée lors de l'adoption du procès-verbal.

ADOPTÉ À SAINT-VALENTIN

Ce 7^e jour de mars 2023

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Le 8^e jour de mars 2023

Brigitte Garceau
Directrice générale et greffière-trésorière

EXTRAIT des délibérations de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi 7 mars 2023, à 20 heures 00 minute, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents.

Monsieur Gaétan Fortin, conseiller;
Madame Nicole Lussier, conseillère;
Madame Michelle Richer, conseillère;
Monsieur Paolo Girard, conseiller;
Monsieur Luc Van Velzen, conseiller;
Monsieur Pierre Vallières, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Pierre Chamberland, maire.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale et greffière-trésorière est présente.

Résolution 2023-03-051

Démission de Monsieur Stéphane Boudrias, président du CCU

Sur la proposition de Madame Michelle Richer, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil, de constater la démission de Monsieur Stéphane Boudrias, président du CCU.

Qu'un communiqué soit transmis sur tout le territoire municipal afin que les gens intéressés par le CCU transmettent leur intention et le Conseil statuera sur les candidatures s'il y a lieu.

Veillez noter que la présente résolution peut être modifiée lors de l'adoption du procès-verbal.

ADOPTÉ À SAINT-VALENTIN

Ce 7^e jour de mars 2023

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Le 8^e jour de mars 2023

Brigitte Garceau
Directrice générale et greffière-trésorière

EXTRAIT des délibérations de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi 7 mars 2023, à 20 heures 00 minute, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents.

Monsieur Gaétan Fortin, conseiller;
Madame Nicole Lussier, conseillère;
Madame Michelle Richer, conseillère;
Monsieur Paolo Girard, conseiller;
Monsieur Luc Van Velzen, conseiller;
Monsieur Pierre Vallières, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Pierre Chamberland, maire.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale et greffière-trésorière est présente.

Résolution 2023-03-061

Régie intermunicipale d'incendie MSG-SBI : Interrupteurs de courant sur véhicules électriques et hybrides : uniformisation des normes – Demande d'appui

CONSIDÉRANT QUE les pompiers ont rencontrés des difficultés lors des manœuvres de désincarcération impliquant des véhicules électriques et des véhicules hybrides, étant donné le fait que les interrupteurs de courant sont situés à divers endroits et sont identifiés de diverses façons, selon les constructeurs, ce qui occasionne parfois des délais avant de commencer la désincarcération ;

CONSIDÉRANT QUE dans l'industrie de la construction automobile, il n'existe pas de normes établies et obligatoires concernant l'emplacement et l'identification des interrupteurs de courant dans les véhicules électriques et hybrides ;

CONSIDÉRANT QU' en raison du danger d'électrocution, les pompiers ne peuvent pas procéder à la désincarcération tant que l'interrupteur de courant des véhicules électriques et hybrides n'a été localisé et fermé ;

CONSIDÉRANT QUE les véhicules électriques et hybrides sont de plus en plus nombreux sur les routes et que la tendance devrait s'accélérer au cours des prochaines années.

EN CONSÉQUENCE sur la proposition de Monsieur Gaétan Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil :

- D'appuyer la Régie intermunicipales d'Incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville pour la demander à l'association canadienne des constructeurs de véhicules d'établir des normes concernant l'emplacement et l'identification des interrupteurs de courant sur les véhicules électriques et hybrides, et ce, en collaboration avec les constructeurs de véhicules à l'étranger.

Veillez noter que la présente résolution peut être modifiée lors de l'adoption du procès-verbal.

ADOPTÉ À SAINT-VALENTIN

Ce 7^e jour de mars 2023

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Le 8^e jour de mars 2023

Brigitte Garceau
Directrice générale et greffière-trésorière

EXTRAIT des délibérations de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi 7 mars 2023, à 20 heures 00 minute, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents.

Monsieur Gaétan Fortin, conseiller;
Madame Nicole Lussier, conseillère;
Madame Michelle Richer, conseillère;
Monsieur Paolo Girard, conseiller;
Monsieur Luc Van Velzen, conseiller;
Monsieur Pierre Vallières, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Pierre Chamberland, maire.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale et greffière-trésorière est présente.

Résolution 2023-03-062

Journée nationale de la proclamation de la santé mentale positive : 13 mars

CONSIDÉRANT QUE le 31 mars 2022, les élu-es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive* ;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème **CRÉER DES LIENS et être bien entouré-es** ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population vous sont offerts tout au long de l'année ;

CONSIDÉRANT QUE la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ;

CONSIDÉRANT QU' il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens ;

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal de Saint-Valentin lors de sa séance du 7 mars 2023, proclame la *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive* et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème **CRÉER DES LIENS et être bien entouré-es**.

Veillez noter que la présente résolution peut être modifiée lors de l'adoption du procès-verbal.

ADOPTÉ À SAINT-VALENTIN

Ce 7^e jour de mars 2023

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Le 8^e jour de mars 2023

Brigitte Garceau
Directrice générale et greffière-trésorière